

La commune de Oye-Plage propose une mutuelle santé à ses habitants

Publié le 09/07/2016 PAR J.-M. D. (CLP)

La Ville de Oye-Plage a signé fin juin une convention, par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS), avec l'association ACTIOM (*) pour proposer une mutuelle santé aux habitants. Près de 150 personnes y ont participé à la réunion d'information sur ce dispositif.



Déjà plusieurs communes du Calaisis proposent à leurs administrés une mutuelle municipale.

« Comme Guînes et Coulogne, nous avons choisi ACTIOM qui développe le produit *Ma commune, ma santé*, a introduit Olivier Majewicz. Le but est de vous proposer un accès aux soins sans toujours être pris pour des pigeons », . « Nous avons négocié avec trois mutuelles (Miel mutuelle, Pavillon prévoyance et Smatis) des contrats à des tarifs de groupes, a précisé Hervé Houriez, correspondant régional d'ACTIOM. Les tarifs sont fixes, ils ne dépendent pas du nombre de personnes qui adhèrent. L'adhésion à l'association est de 12 € par an et par contrat. »



« Il y a moyen d'économiser »

La démarche semble avoir séduit bon nombre d'Ansériens présents, surtout des retraités qui, dès l'âge de 60 ans, voient le montant de leur cotisation s'envoler. C'est le cas de Paulette, 77 ans : « *Actuellement je paye 125 € par mois. Ça commence à faire beaucoup, surtout que je n'ai qu'une petite retraite. Je vais étudier les garanties, mais il y a moyen d'économiser une trentaine d'euros voir plus.* » Cette envie de changement est partagée par un couple de futurs retraités : « *Pour l'instant mon mari bénéficie d'une participation de son employeur, mais dans quelques mois ce sera fini. Ces propositions semblent intéressantes, il faut étudier toutes les possibilités pour faire des économies* », confie l'épouse en repartant avec une brochure de documentation.

La commune qui joue le rôle d'intermédiaire entre l'association et les habitants mettra à la disposition d'ACTIOM une salle pour des permanences régulières.

(*) Association à but non lucratif dont l'objectif est de donner accès aux dispositifs complémentaires de santé.